

FLAM - PROTOCOLE COVID

Octobre 2021

GENERALITES

Sous la forme d'une auto déclaration,

1/ chaque parent s'engage :

- à prendre la température de son enfant à son domicile chaque samedi matin avant de se rendre aux séances du Flam.
- à le garder à la maison en cas de fièvre (37,5 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez un membre de sa famille ou entourage du quotidien
- à informer le référent Covid de l'absence de son enfant en cas de fièvre (37,5 °C ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou pour raison de santé en général
- à prendre contact avec le pédiatre ou le médecin traitant en Italie ou appeler l'ASL au 800 118 800 pour l'informer de la fièvre (37,5 °C ou plus) de son enfant ou de l'apparition de symptômes évoquant la Covid-19
- à fournir un certificat médical du médecin référent pour pouvoir réintégrer les activités de l'Association FLAM (référence : dernier point de l'art 2.1.1 du protocole de l'ISS : "In caso di diagnosi di patologia diversa da COVID-19 (tampone negativo), il soggetto rimarrà a casa fino a guarigione clinica seguendo le indicazioni del PLS/MMG che redigerà una attestazione che il bambino/studente può rientrare scuola poiché è stato seguito il percorso diagnostico-terapeutico e di prevenzione per COVID-19 di cui sopra e come disposto da documenti nazionali e regionali")
- à le doter, à ses frais, d'un masque chirurgical ou en tissu pour l'arrivée dans l'établissement. L'enfant recevra un nouveau masque chirurgical à son entrée en classe, fourni gratuitement par l'Association.
- et accepte que son enfant se soumette à une prise de température à l'entrée de l'établissement par un membre désigné par la direction.
- Pour les enfants de plus de 12 ans seulement, à présenter à l'entrée de l'établissement la « Certificazione verde Covid-19 »

2/ chaque personnel et intervenant s'engage :

- à ne pas se présenter à l'école en cas de **fièvre (37,5 °C ou plus)**
- à respecter les gestes barrières à l'intérieur de l'établissement : port du masque obligatoire (le masque sera fourni gratuitement par l'Association), lavage des mains régulier, distanciation sociale quand nécessaire.
- à présenter la « Certificazione Verde Covid-19 » à chaque séance
- accepte :
 - de signaler au référent Covid son absence pour raison de santé en cas de signes suspects évoquant le virus (fièvre, symptômes grippaux tels que toux, maux de gorge, difficultés à respirer, douleurs musculaires, fatigue), se référer à : rapporto ISS COVID 19. N°58/2020 "indicazioni per la gestione di casi e focolai di SARS-COV-2 nelle scuole e nei servizi educativi dell'infanzia"
 - de signaler au référent Covid chaque élève présentant des signes suspects évoquant le virus (fièvre, symptômes grippaux tels que toux, maux de gorge, difficultés à respirer, douleurs musculaires, fatigue) se référer à : rapporto ISS COVID 19. N°58/2020 "indicazioni per la gestione di casi e focolai di SARS-COV-2 nelle scuole e nei servizi educativi dell'infanzia".

MODALITES ENTREES/SORTIES

A l'entrée du site de Strohl Fern, des panneaux d'information en PVC sont installés par l'établissement pour rappeler les règles de distanciation et gestes barrière à respecter. Dans les bâtiments, des affiches et adhésifs au sol rappellent les bons comportements à adopter.

Les élèves du FLAM entreront par groupe de 2 classes à la fois, suivant les horaires suivants :

	Heure d'entrée	Heure de sortie
Classe de Karine Lagarde	9 :15	12 :30
Classe de Nicolas Schmidt	9 :15	12 :15
Classe de Claire Dardare	9 :25	12 :25
Classe d' Ombeline Stephenson	9 :25	12 :25
Classe de Emmanuelle Magne	9 :35	12 :35
Classe de Chloé Lafitte	9 :35	12 :35
Classe de Clara Leguennec	9 :45	12 :45
Classe de Sarah Cohen	9 :45	12 :45

En cas de retard à l'heure prédéfini de sa classe, l'enfant devra attendre l'entrée de tous les élèves pour pouvoir être accompagné dans sa classe par un surveillant présent à l'entrée, et ceci exclusivement de 9h45 à 10h. Aucun élève retardataire ne sera autorisé à entrer dans l'établissement après ce dernier horaire d'entrée consenti. **Les retards répétés d'un même élève ne seront pas admis.**

Les sorties anticipées seront autorisées seulement après avertissement et autorisation du professeur et l'enfant accompagné par un surveillant jusqu'à la sortie de l'établissement.

Chaque classe est accueillie à l'entrée de l'établissement par son professeur et suit un parcours bien défini pour rejoindre sa salle.

Les entreprises ou fournisseurs extérieurs ont l'obligation de présenter la « Certificazione Verde Covid-19 » pour rentrer dans l'enceinte de l'établissement.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

En application de la circulaire 5443 du Ministère italien de la Santé, l'établissement prévoit :

- l'aération des locaux avant le début des cours et en journée dès que possible
- le nettoyage quotidien des salles de classe et en général de tous les espaces communs après chaque permanence de groupes d'élèves (tables, chaises, matériel informatique...)
- la désinfection des sanitaires et des zones sensibles
- la désinfection quotidienne de tout le matériel pédagogique
- en cas de personne testée positive à la Covid19, la désinfection complète de tous les locaux fréquentés par cette personne.

Un registre est rempli quotidiennement par les personnels de ménage pour la traçabilité du nettoyage.

HYGIÈNE ET DISPOSITIFS DE PROTECTION

A minima, le nettoyage des mains (savon ou gel hydro alcoolique) doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement

- avant et après chaque récréation
- avant et après chaque goûter
- après être allé aux toilettes

Chaque loge, salle de classe, ou espace commun est équipé d'un flacon de gel hydro alcoolique. Des lingettes sont mises à disposition des professeurs pour nettoyer claviers, souris et écrans d'ordinateur.

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels (professeurs, administratifs, agents de service), visiteurs et fournisseurs, toute la journée.

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves, l'Association fournit au début du cours des masques chirurgicaux conformes à la réglementation CE. En zone blanche, le masque peut être baissé pendant la récréation quand elle est effectuée dehors, et pendant l'activité physique, en maintenant la distanciation de 1 mètre.

Il est possible de déroger au port du masque en classe pour les enfants de plus de 12 ans, seulement si la distance d'au moins 1 mètre est respectée et en position statique, si tous les enfants de la classe ont complété le cycle vaccinal ou ont un certificat de guérison en cours de validité.

Les personnels peuvent, sur demande, être équipés de visière et gants.

Les matériels de protection usagés sont jetés dans une poubelle dédiée et récupérés le soir par le personnel de ménage.

GESTION DES ESPACES COMMUNS

Le nombre maximum d'élèves par salle est limité à 20+1 professeur, il est recommandé de maintenir la distance entre élèves.

L'aération des locaux est fondamentale, elle doit être réalisée autant que possible, même pendant les leçons.

Les parents, sauf pour la première séance de la classe des petits et exclusivement sur présentation de la « Certificazione verde Covid-19 », ne sont pas admis à l'intérieur de l'établissement.

L'usage de la salle des professeurs est limité à 6 personnes en même temps. L'utilisation des machines à café et distributeurs d'eau est maintenue et réservée au personnel.

Dans les espaces de récréation, la distanciation physique s'applique, les jeux de ballons restent autorisés.

DISPOSITIONS RELATIVES À UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

En conformité avec le rapport ISS Covid-19 n. 58/2020, la température des élèves et de leur éventuel accompagnateur et des personnels est relevée à l'entrée des sites.

Tout élève dont la température est supérieure à 37,5° est remis à son responsable.

Il en est de même pour tout élève ou membre du personnel qui présenterait des symptômes suggestifs d'infection virale.

Dans ce cas les parents et/ou les membres du personnel sont invités à contacter leur pédiatre ou médecin traitant. Ils peuvent également appeler l'ASL au 800 118 800.

Pour les personnes testées positives à la Covid-19, le certificat médical du médecin traitant attestant la guérison est obligatoire pour réintégrer les activités de l'Association.

Tout retour au FLAM d'un adulte ou d'un enfant ayant été absent pour raison médicale sera obligatoirement assorti d'un certificat médical attestant que le parcours diagnostic covid-19 a bien été suivi.

A partir du moment où un élève ou un personnel est testé positif, l'ASL entre en contact avec le référent Covid de l'Association et dicte la conduite à tenir.

A partir de ce moment l'Association prendra toute disposition pour assurer la continuité pédagogique.

DISPOSITIONS RELATIVES À UNE PERSONNE (élève ou personnel) SYMPTOMATIQUE À DOMICILE

Toute personne fréquentant les activités du FLAM (élève ou bien membre du personnel) positive au test ARN SARS-CoV-2 (prélèvement naso-pharyngé) est tenue d'en informer immédiatement le référent COVID de l'Association qui alertera les autorités sanitaires (ASL Roma1) afin de connaître la conduite à tenir et de se soumettre à l'enquête épidémiologique du cas.

REFERENT COVID

Le référent Covid, dont le rôle est de s'assurer de la bonne application des dispositions décrites ci-dessus, est désigné :

Mme Laurence Perucca, Présidente de l'Association FLAM Italie. Mail : contact-covid@flamitalie.org

Documents de référence :

- Piano Scuola "2021-2022"
- Rapporto ISS COVID 19 N°58/2020 - n.11/2021 – n.12/2021
- DPCM 2/03/2021
- DPCM 14/01/2021
- D.L 111 06/08/2021
- D.L. 217 del 10/09/2021